

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 avril 2013

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Françoise GOYET, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Céline MAGNINO,

EXCUSES : Stéphanie GEORGES, Thomas LAQUERRIERE, Christophe BUTTIN, Maryline BELLAVIGNA

Françoise GOYET a été élue secrétaire de séance.

1. Rénovation de l'éclairage public

Ce projet, réalisé par le Syndicat d'Energie de l'Isère est largement subventionné. Des ampoules basse-consommation ainsi qu'une minuterie seront installées.

2. Tarifs de la salle des fêtes

Afin d'être en phase avec l'administration des finances publiques, depuis le 1^{er} avril 2013 la mairie a repris la gestion comptable des locations de la salle des fêtes. Le conseil en fixe donc les tarifs comme suit :

PARTICULIERS				ASSOCIATIONS		
		HABITANT TRAMOLE	EXTERIEURS		DE TRAMOLE	HORS TRAMOLE
Grande salle	1 jour	180 €	530 €	Bal, dîners dansants, disco	180 €	370 €
	2 jours	270 €	800 €	Belotte, loto	120 €	300 €
Petite salle	1 jour	120 €	250 €	Arbre de Noël	gratuit	300 €
				Réveillon	270 €	600 €
				Conférences ½ journée ou soirée	50 €	100 €
CAUTION DE 700 € QUELLE QUE SOIT LA LOCATION sauf conférences						

Un conseil a été fixé au 2/9/2013 afin de débattre entre autre de l'impact financier de cette gestion. A cette occasion, les tarifs de la salle seront revus pour l'année 2014 et une réflexion sur la contribution des associations locales qui désirent louer la salle des fêtes sera également menée.

3. Financement du SIVU 2013

Le conseil municipal après présentation du calcul prévisionnel pour 2013 des participations respectives des communes de TRAMOLE et CULIN donnant l'équilibre des comptes, approuve l'échéancier suivant :

- 22 000 € en mars 2013

- 23 845 € en juin 2013
- 23 845 € en octobre 2013
- 23 845 € en décembre 2013

4. Installation d'urnes funéraires et tarifs des concessions du cimetière

Monsieur le maire propose au conseil l'installation d'urnes funéraires. Il explique que les tarifs des concessions ont été fixés en 2004 ; il propose de les réactualiser. Le conseil après en avoir délibéré instaure les tarifs suivant :

- Concession simple : 300 €
- Concession double : 600 €
- Caveau restauré : 2 600 €
- Urnes funéraires 350 €

5. Révision du PLU

M. le maire donne lecture au conseil de la délibération visant à la révision du PLU de la commune. Le conseil après en avoir délibéré approuve la révision du PLU.

6. Choix des investissements

Cette réflexion est reportée à un prochain conseil.

7. Collecte des ordures ménagères

M. le maire explique qu'afin de sécuriser la collecte des ordures ménagères une réflexion est engagée auprès de la communauté de communes pour définir les points de ramassage les mieux adaptés.

8. Assainissement : DM1

M. PERRET explique que la dépense d'investissement prévue au compte 2315 du chapitre 041 d'un montant de 17 372€ doit obligatoirement correspondre à une recette d'investissement au même chapitre et du même montant. Il propose d'ouvrir le compte 203 pour 17 372€. Ces crédits permettront l'intégration des frais d'études liés à la 3^{ème} tranche du réseau ; La proposition est acceptée.

9. Budget communal : DM1

M. PERRET explique que la dépense de fonctionnement du compte 6811 au chapitre 042 doit correspondre exactement en recettes d'investissement au chapitre 040 (compte 28....). Il propose de diminuer le compte 6811 de 2 001 €. La proposition est acceptée.

10. La commune d'Eclosé lance la révision de son PLU.

Le conseil de Tramolé demande à être consulté sur ce dossier.

11. Participation financière pour la scolarisation des enfants hors secteur.

M. PERRET explique que la réglementation a récemment changé en matière de dérogation scolaire. La commune de résidence d'un enfant scolarisé hors secteur doit participer aux frais de fonctionnement de l'école fréquentée.

12. La médiathèque est intéressée par le projet que Mme BRANCHARD leur a proposé :

Habiller les monuments et façades avec des tricots colorés pour égayer les communes. Les associations vont être sollicitées pour ce projet.